



Congrès ABF Tours mai 2010

Librairies, achats publics et bibliothèques

Atelier 1

Compte-rendu par Philippe Pineau

Gil de Lesparde (chargé de mission, Livre au Centre) modérait cet atelier où se retrouvaient – par ordre d'intervention - une bibliothécaire, **Dominique Potard** (directrice de la bibliothèque de Châteauroux), **Christophe Charles** (chef du Service des achats publics à la Direction des finances et du contrôle de gestion au Conseil général du Cher), **Sébastien Herzog** (responsable du Service des marchés à la Ville d'Orléans) et **Olivier L'Hostis** (directeur de la librairie L'Esperluète à Chartres). Il propose d'envisager le sujet sous l'angle d'un *triangle vertueux* entre l'acquéreur (la médiathèque), le fournisseur (la librairie) et l'intermédiaire (le service des marchés publics).

Dominique Potard souligne d'entrée de jeu la bonne couverture en librairies de Châteauroux. En 2000, la ville connaissait trois librairies et une librairie-papeterie, un ensemble suffisant pour satisfaire les besoins de la bibliothèque. L'obligation de passer des marchés en 2005 a créé une certaine anxiété chez les libraires locaux. Mais le désir très fort des bibliothécaires de travailler avec les librairies de la ville a permis de trouver des solutions. Parmi celles-ci la création d'un « Groupement solidaire des libraires de Châteauroux » sur les conseils de « Livre au Centre ». Pour le marché 2006-2009, trois lots sur cinq ont obtenu des réponses et les trois lots sont allés aux libraires de la cité. Depuis, le contexte a connu quelque changement : un libraire est décédé ; un autre est parti en retraite. Pour le marché 2010, la librairie restante postulait pour trois lots et « ça s'est bien passé » conclut la bibliothécaire.

Christophe Charles précise que sa mission recouvre les besoins de trois institutions : la BDP, les archives et la documentation intérieure au Département. Il s'agit de faire dialoguer des services cloisonnés, de comprendre leurs modes de fonctionnement et de jouer les coordonnateurs, ce qui implique un volet d'accompagnement et de réflexion qui se traduit par une formation ad hoc. Ajoutant que l'acte d'achat est avant tout un acte juridique, l'acte économique étant secondaire, il évoque le travail sur la *carte d'achat*, déjà réalisée pour d'autres produits, et envisagée pour le livre en 2011. La *carte d'achat* est un moyen d'exécution par carte bancaire des marchés à bons de commande qui permet le paiement du fournisseur à cinq jours, la banque agrégeant les commandes en un ensemble. La *carte d'achat* est nominative, personnalisée avec des capacités de paramétrages y compris pendant les congés. Elle fonctionne aussi par Internet. On assiste alors à une dématérialisation complète de la facture. Pour l'heure, la *carte d'achat* n'est pas un critère pour le marché ; mais elle permet un réinvestissement sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. Ce qui intéresse tous les partenaires.

Sébastien Herzog fait part de son expérience qui se révéla dans un premier temps laborieuse, car la fonction achat était à Orléans très déconcentrée et il n'existait pas de service achat centralisateur. Le travail a essentiellement consisté à démythifier les marchés publics au sein de la collectivité, travail réalisé en coopération avec le service juridique, essentiellement une activité d'accompagnement passant par un décryptage des vocabulaires et une présence auprès des libraires. Aujourd'hui le service fonctionne très bien par Internet.

Olivier L'Hostis observe que 12% de son activité s'organise avec les marchés publics, ce qui est nouveau, mais pas forcément limpide, selon ses mots. Il y a les critères d'attribution (les prix qui sont devenus fixes et les délais qui, eux, ne sont pas fixes et qui échappent au libraire) et les questions de territoires vus par les élus, le DRAC, la Loi Lang, différents de ceux du code des

marchés, ce qui engendre un premier point de complexité. Il fait appel à la responsabilité des bibliothécaires en matière économique pour éviter un fonctionnement qui serait de l'ordre du bricolage. Propos qui incite Gil de Lesparde à poser la question : « Faut-il sortir l'économie du livre du code des marchés ? » et à donner la parole au public.

Les questions posées aux intervenants sont liées à la réflexion sur les lots et les territoires. Comment intégrer la dimension de proximité inhérente à l'aménagement du territoire et à sa valorisation comme développement durable sans contrevenir au code des marchés publics ? Comment soutenir localement l'économie du livre et de la lecture sans déroger aux règles du droit communautaire ?

Des réponses ont été apportées par Christophe Charles et Sébastien Herzog. Si effectivement le libre accès et l'égalité de traitement sont des données incontournables, la réflexion sur les services aux acquéreurs (services exclusivement dans le cadre du marché) reste un élément à prendre en compte. A considérer aussi, l'allotissement qui est un moyen de flécher certains lots qui permettront aux librairies de proximité de participer au marché. A noter que la réduction du nombre de lots n'a aucune valeur juridique. Elle serait même en parfaite contradiction avec l'objectif de la concurrence libre et non faussée avancée par le droit communautaire. Enfin le « hors marché », et les MAPA (jusqu'à 90 000 euros) offrent la possibilité de faire vivre la librairie indépendante. Dans cet espace complexe, une remarque : le plafonnement des remises des libraires a provoqué un effet paradoxal : une plus grande marge offerte aux grossistes qui ont pu engager une meilleure restructuration de leurs services avec création de cellules de marchés publics propres à s'imposer aux librairies plus modestes. C'est un sujet qui doit rester présent à l'esprit. Sébastien Herzog poursuit en affirmant clairement que c'est le bibliothécaire qui connaît les besoins et qui définit les lots ; le service des marchés étant là pour « border juridiquement » les choix de l'acquéreur. Dominique Potard pointe les écarts entre le dit des grossistes et le traitement réel, et exprime son espoir que la librairie locale continue à exister car elle est meilleure dans le traitement. Dans la salle une bibliothécaire qui se dit procédurière fait écho à ces propos pour légitimer un combat pied à pied pour la qualité du service. Olivier L'Hostis, lui, fixe un objectif : prohiber le code des marchés et faire en sorte de le contourner tant qu'il est là.

En conclusion, Gil de Lesparde se dit heureux du dialogue en amont entre les équipes de bibliothécaires et le travail des services achats et juridique de la collectivité, et des bonnes relations avec le libraire, professionnel s'il en est, de la chaîne du livre. Il remercie le public de la qualité de l'écoute et de la pertinence des questions posées qui confirment la nécessaire coopération des partenaires respectueux de l'intérêt général et du service public.